Zeitschrift: Energie extra
Herausgeber: Office fédéral de l'énergie; Energie 2000
Band: - (2000)
Heft: 6

Artikel: Morges forge son identité écologique
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-643127

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

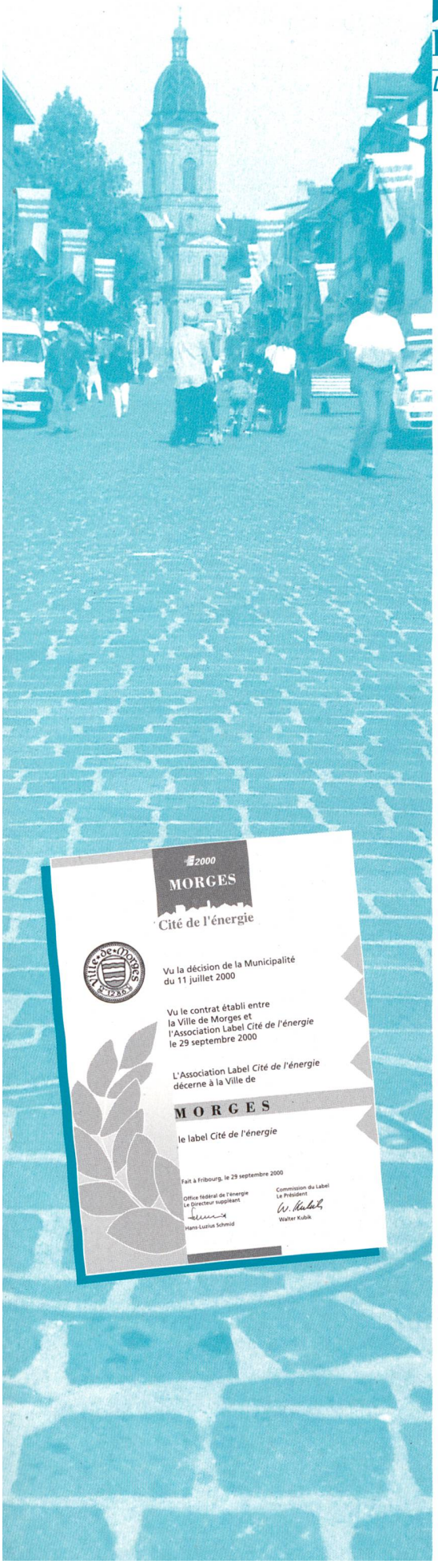

2000
MORGES
Cité de l'énergie

Vu la décision de la Municipalité du 11 juillet 2000

Vu le contrat établi entre la Ville de Morges et l'Association Label Cité de l'énergie le 29 septembre 2000

L'Association Label Cité de l'énergie décerne à la Ville de

MORGES

le label Cité de l'énergie

Fait à Fribourg, le 29 septembre 2000

Office fédéral de l'énergie
Le Directeur suppléant
Hans-Luzius Schmid

Commission du Label
Le Président
Walter Kubik

L'énergie dans la cité

Les communes maîtrisent l'énergie

MORGES FORGE SON IDENTITÉ ÉCOLOGIQUE

Joyau du littoral lémanique en même temps que récente *Cité de l'énergie*, «Morges-la-Coquette» ne cultive pas la superficialité, en dépit de son sobriquet. C'est avec le plus grand sérieux que la commune a pris en main son avenir énergétique.

On sait depuis des temps immémoriaux que «les petits ruisseaux font les grandes rivières», et c'est essentiellement sur bon nombre de mesures apparemment modestes – mais apparemment seulement – que Morges a élaboré sa politique énergétique. Puisqu'il est question de cours d'eau, prenons l'exemple des réseaux d'adduction. La ville reçoit la plus grande part de son eau potable de sources situées près de 20 kilomètres en amont, au pied du Jura. La déclivité des conduites a suscité la pose de deux installations de turbinage (petites centrales hydrauliques) réinjectant dans le réseau quelque 250'000 kW par an. Cette production correspond à la consommation de l'éclairage public pour 9 mois.
Restons dans les flux: quand, en ville, on observe le rapport entre le flux de la circulation et celui de l'éclairage public, certains paradoxes ne manquent pas d'étonner, particulièrement l'éclairage «a giorno» durant toute la nuit. D'où la pose, à titre d'essai, d'un système LEC (économiseur d'énergie pour la lumière) dont le principe consiste à réduire la tension d'alimentation (30% de courant épargné pour une chute de tension de 3,5% seulement dans l'ampoule). Programmable ou commandée à distance, cette installation permet d'économiser, pour la seule Grand-Rue, près de 2'500 francs par an. L'extension de cette «bonne combine» ne peut que s'avérer fructueuse. D'autres communes ne manqueront pas de s'en inspirer.

Un exemple pour la jeunesse

«Ce n'est pas parce qu'on est assez riche qu'on a le droit de dépenser inutilement», affirmait la fonctionnaire communale à l'origine des démarches «Minergie» régissant la transformation du Centre pour les jeunes (rue Couvaloup 12). Transmettre à la jeunesse une valeur autre que monétaire, voilà qui est fait puisque les nouveaux locaux bénéficient maintenant d'un système d'économie d'énergie performant. L'immeuble est entièrement isotherme. L'équipement climatique comprend une récupération de chaleur (80% des calories présentes dans l'air ambiant), ainsi qu'un système de chauffage au plafond par dalle thermoactive fonctionnant sur le réseau d'eau. En Romandie, peu de bâtiments de cette taille ont bénéficié d'un tel traitement. Si l'investissement est important (surcoût 50% par rapport à une installation standard), les économies d'énergie peuvent aller jusqu'à 70%. Sens des responsabilités oblige, les destinataires des locaux participeront à la bonne surveillance du «contrôle climatique».

Circulez!

Encore envahi par les véhicules il y a quelques années, le centre ville, superbement pavé, est devenu piétonnier. A l'époque, cette mesure ne manqua pas de soulever la fureur de commerçants inquiets, qui furent rapidement rasséréné par le regain de fréquentation de leurs échoppes. Les panneaux d'interdiction de circuler n'étant pas toujours respectés, il est maintenant prévu de bloquer la circulation au moyen de bornes escamotables (sortie automatique). La coquetterie de Morges s'en trouvera encore augmentée.
Côté services, la commune vient d'acquérir six véhicules polyvalents fonctionnant au gaz.

Un véritable plébiscite

Morges ne compte «que» 13'500 habitants. Autant dire que l'avis de chacun compte. Pour connaître les sensibilités des citoyens à l'égard de l'avenir énergétique de leur ville, les autorités ont procédé à un sondage (10% la population). Une majorité écrasante (91,6%) considère comme positive, voire très positive, l'intégration de la notion de développement durable dans le développement de leur cité. La population souhaite notamment l'accroissement de l'information qui lui est destinée, l'amélioration du bilan énergétique des bâtiments communaux, ainsi que la multiplication des transports publics.